



ARRETE MUNICIPAL N° 2025-223

Portant réglementation temporaire de la circulation et de stationnement Place de l'église - Ploubalay
Pour le bon déroulement du Vendredi 5 Décembre pour la Journée d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, les combats au Maroc et en Tunisie
Commune de Beaussais-sur-Mer

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212.2 et suivants,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,
Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement lors du déroulement de la Journée d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, les combats au Maroc et en Tunisie.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Vendredi 5 décembre la circulation et le stationnement seront réglementés à l'occasion de la Journée d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, les combats au Maroc et en Tunisie à Ploubalay – Beaussais-sur-Mer.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement, Place de la Nuit du 6 août 1944, Place du monument aux morts et la rue allant vers la maison paroissiale seront interdits entre 10h30 et 12h30.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'équipe des services municipaux.

ARTICLE 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 6 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ploubalay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

Fait à Beaussais-sur-Mer
le 18 Novembre 2025

Le Maire, Eugène Caro

